

Epreuve : 102 Matière : 0430 Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

En 2019, une mission publique sur le patrimoine fut confiée au journaliste et animateur Stéphane Bern. Son rapport préconisait notamment la création d'un loto du patrimoine en vue de soutenir le financement de la conservation et la valorisation du patrimoine architectural français; la première édition permit de lever une dizaine de millions d'euros. Ce besoin de financement d'un nouveau type illustre la nécessité des questions patrimoniales aujourd'hui. Le patrimoine s'entend comme l'héritage culturel du passé (étymologiquement, « du père ») que l'on considère aujourd'hui nécessaire et utile de conserver. Cette notion recouvre les biens patrimoniaux (monuments, œuvres d'art, documents...) et le patrimoine immatériel (langues, chants, coutumes...). Faire vivre le patrimoine suppose la présence d'un récepteur à cet héritage culturel; la rencontre entre le public et le patrimoine est la condition nécessaire à cette « vie » offerte à cet héritage. Le patrimoine est-il aujourd'hui confronté au risque de mourir, c'est-à-dire d'être oublié ou de ne plus être conservé? Dans quelle histoire s'inscrit cette volonté d'animation patrimoniale? Comment sont menées les actions mises en place pour encourager ce dialogue entre le public et le patrimoine, qui peut les mener, et avec quels objectifs?

Si la conservation du patrimoine et sa valorisation auprès du public sont les fruits d'une longue histoire et d'une mission duale (1), les moyens de l'animation patrimoniale actuelle sont mis en œuvre par une action publique variée et soutenue par les nouveaux outils techniques (2). Mais des enjeux complexes de la question patrimoniale subsistent (3).

La notion de patrimoine s'est progressivement développée avec les époques, dont témoigne l'évolution de l'action publique française, entre conservation et valorisation. Si l'idée de patrimoine est ancienne, elle prend son ampleur au XIX^e siècle, notamment sous la Monarchie de Juillet, qui, dès 1830, avec l'action des conservateurs, dont l'écrivain Prosper Mérimée, qui recense dans le pays les monuments et les œuvres qu'il s'agit de protéger. Ce siècle sera celui des fouilles archéologiques sur tout le territoire, et consacra le patrimoine architectural français en établissant le classement des monuments historiques, qui sera ensuite complété par l'Inventaire Supplémentaire dans les années 1910. Protéger le patrimoine, c'est aussi une des missions fondamentales confiées au Ministère des Affaires Culturelles de 1959. La conservation aujourd'hui des œuvres de l'esprit est soutenue par l'évolution du dépôt légal de Français 1^{er} de 1537, progressivement élargi aux revues, films et animés en 1925, et par l'enregistrement d'une partie de l'internet français depuis 2004 par la Bibliothèque Nationale. Ce mouvement de patrimonialisation de l'époque contemporaine se double d'une volonté de valoriser cet héritage.

La Révolution Française consacre cette ouverture, au plus grand nombre, du patrimoine culturel en confisquant les œuvres royales et les possessions du clergé, en ouvrant les anciennes institutions royales au peuple et en en créant de nouvelles. Le Jardin Royal devient national, ainsi que les Archives et les institutions culturelles (Opéra, Comédie-Française) ; le Conservatoire National des Arts et Métiers est créé en 1793, le Muséum d'Histoire Naturelle en 1794. Le Louvre est gratuit dès son ouverture comme musée : il s'agit d'offrir à tous les citoyens l'accès au patrimoine culturel. Les bibliothèques publiques nées au début du XIX^e siècle connaissent un plus lent mouvement d'ouverture de leurs collections, étant d'abord consacrées à la préservation et la conservation de leurs fonds,

can la démarche de valorisation du patrimoine soulève ^{en effet} une contradiction.

Lorsque le patrimoine est fragile, sa fréquentation ~~ni~~ par un public en grand nombre peut poser des problèmes pour la conservation de l'œuvre. Les livres conservés par les bibliothèques s'altèrent avec l'usage, et les conditions optimales de leur conservation entrent en conflit avec celles de leur consultation. De même, l'accès en grand nombre à un patrimoine fragile peut provoquer sa détérioration : ainsi, la grotte préhistorique originale de Lascaux fut progressivement mise en danger avec la fréquentation croissante du public, et la dégradation des œuvres pariétales par l'oxydation de l'air nécessita la fermeture de la grotte au public. Ces missions conflictuelles, de protection du patrimoine et de valorisation auprès du public, sont inhérentes à la complexité des métiers qui encadrent un héritage fragile. Il faut parfois protéger les œuvres du public, en les équipant (les tableaux les plus célèbres, comme la Joconde, sont présentés derrière une paroi de verre), en limitant l'accès à un public moins nombreux (les palais arabes de l'Alhambra de Grenade ne sont visitables que par un quota quotidien de visiteurs), ou à un public académique (le rez-de-jardin de la BnF). Lorsque l'œuvre est trop fragile, seule une copie peut remplir la fonction d'animation ce patrimoine, comme l'illustre l'ouverture de la première réplique de la grotte, Lascaux II.

Pourtant, les modalités de l'action publique patrimoniale ne sont pas réduites à subir cette apparente contradiction, grâce à l'apport de nouveaux outils, et s'inventent aujourd'hui de façon multiple.

L'animation patrimoniale est le fait principalement du pouvoir public, qui possède une grande partie du patrimoine national. Son action s'effectue par de nombreux leviers. Tout d'abord, l'État, à travers l'action du Ministère de la Culture et de la Communication mais aussi des autres ministères qui détiennent du patrimoine architectural ou artistique, anime la politique patrimoniale : connaître, protéger (à l'aide des lois et réglementations), conserver et restaurer, valoriser. Cette politique, accompagnée par l'action des collectivités territoriales, a un coût important et l'État incite ainsi à un financement complémentaire à l'aide d'une

législation sur le mécénat. Une déduction fiscale aux entreprises ou particuliers qui possèderaient du patrimoine d'intérêt^{leur} est proposée à condition qu'il soit ouvert au public. Au-delà^{leur} du financement de la conservation, l'action publique met aussi en œuvre une politique de communication, en labellisant certains éléments du patrimoine national (par exemple, les « villes et pays d'art et d'histoire ») ou en se joignant aux actions internationales (le patrimoine mondial de l'Unesco). Cette politique trouve un écho dans l'animation d'événements, tels que les Journées du Patrimoine, devenues européennes, ou le Mois des Musées, qui visent à démocratiser l'accès au patrimoine au plus grand nombre, soutenus par des opérations de gratuité (les premiers dimanches du mois dans les musées) et de tarifs réduits pour les publics fragiles. L'animation patrimoniale se dote aussi d'une volonté de médiation culturelle depuis les années 90, qui œuvre à rapprocher les œuvres du public, et dont la professionnalisation croissante (formations aux universités de Lille 3 et de la Sorbonne Nouvelle) témoigne de l'importance de ces enjeux : faire vivre le patrimoine, c'est œuvrer activement à l'ouverture du dialogue entre celui-ci et le public le plus large et diversifié possible.

Ces actions sont aujourd'hui soutenues par l'évolution technologique de la société, qui offre à l'animation patrimoniale de nouvelles façons d'agir. Les progrès informatiques, des réseaux et du numérique, offrent aujourd'hui de nouvelles façons de rencontrer le patrimoine. En numérisant les fonds iconographiques, imprimés et manuscrits, l'action est double : elle propose une copie à l'usage, protégeant ainsi l'œuvre originale, et lui offre la possibilité de la consulter à distance, à toute heure. Le succès grandissant des bibliothèques numériques (Gallica depuis 1996, Europeana et World Digital Library depuis 2007) témoigne des atouts qu'offre la numérisation, qui rend moins problématique cette mission duale de conservation et de valorisation. Le numérique offre aussi de nouvelles façons de construire un récit autour du patrimoine, par exemple en offrant un accompagnement pédagogique lors de visites au musée ou des visites virtuelles de sites architecturaux. Le développement technologique n'est pas que numérique, ainsi qu'en témoigne la nouvelle réplique de la grotte de Lascaux,

Epreuve : 102 Matière : 0130 Session : 2021

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Lascaux IV ouverte en 2016. Une réplique à l'échelle offre une proximité avec la grotte originale, et reproduit les odeurs, les situations de température, d'humidité, de luminosité, tandis qu'une autre réplique éclatée offre la possibilité de toucher les parois, là encore, le numérique, à travers la tablette confiée au visiteur, accompagne intelligemment d'autres démarches innovantes (film en 3D, ateliers pédagogiques).

Pour autant, les enjeux de la question patrimoniale ne sont pas résolus par ces innovations et nécessitent une réflexion continue.

En effet, plusieurs questionnements sont soulevés lors de cette animation patrimoniale. Tout d'abord, celle des acteurs de cette action : qui participe à cette valorisation ? Si l'État et les collectivités territoriales occupent le rôle prépondérant, ils ne sont pas seuls. Le patrimoine est parfois possédé par des acteurs privés, et les pouvoirs publics n'ont pas nécessairement le financement pour l'acquisition. Des campagnes de financement participatif pour l'achat l'acquisition d'œuvres précieuses ont ainsi été instaurées. À l'instar du loto du patrimoine, le financement de la politique patrimoniale par les citoyens volontaires pose la question des moyens consacrés. L'incitation économique au mécénat privé est aussi une façon de soutenir ces actions patrimoniales, mais la multiplication des acteurs soulève l'enjeu des objectifs qui ne sont pas nécessairement convergents.

La question des choix de politique patrimoniale se pose alors et notamment le choix du patrimoine à

protéger et valoriser. Dans un contexte économique difficile, les moyens sont insuffisants et les choix sont nécessaires. Quel patrimoine valoriser ? La question se pose aux pouvoirs publics et à la société : entre le patrimoine national et le patrimoine local, entre le patrimoine consacré et légitime et le patrimoine qui se constitue, entre le patrimoine religieux et le patrimoine « laïc », de nombreux conflits surgissent. Ainsi l'idée de la possibilité de financer la conservation des églises par un billet payant pour les visiteurs touristiques, évoquée dans le rapport Bern de 2019, a engendré de vifs débats dans la société française.

De fait, se pose la question de la finalité de ces animations patrimoniales, complexe et multiple. Préserver et diffuser la richesse du patrimoine offre ainsi au public une offre culturelle de sortie (dont l'étude menée en 2018 par Loïc Wolff sur les pratiques culturelles des français, confirme les résultats obtenus par le Département des Enquêtes, de la Prospective et des Statistiques du Ministère de la Culture depuis 1973 : l'engouement patrimonial se développe de plus en plus), mais vise aussi à soutenir l'éducation populaire et la transmission de la mémoire du passé. Ce travail au temps long de sélection, de préservation et de communication témoigne d'une réelle volonté des pouvoirs publics d'œuvrer à l'intérêt général, en offrant au plus grand nombre l'accès à la culture et à la connaissance. Le patrimoine peut aussi être instrumentalisé, à l'occasion de la construction d'un récit national (la transformation de Versailles en un musée à la gloire de la France par Louis-Philippe, l'aménagement de Gergonne par Napoléon III) ou pour obtenir des financements (location de lieux de tournages aux industries culturelles, par exemple le musée du Louvre pour un vidéo-clip de Beyoncé).

Les objectifs de l'action patrimoniale sont ainsi intimement liés aux publics qu'elle vise. La question est

visible : pour qui fait-on vivre ce patrimoine ? Le Musée du Louvre, qui connaît désormais une fréquentation annuelle de plus de huit millions de visiteurs, illustre les enjeux actuels d'un patrimoine qui s'ouvre au tourisme international. La différenciation de l'offre culturelle répond ainsi à la différenciation des publics ; en ouvrant par exemple des parcours pour les chefs-d'œuvre du musée et en développant la vente de produits dérivés. La conservation d'un patrimoine immatériel local, comme une langue minoritaire, est mise en difficulté par les évolutions sociales et économiques. L'augmentation importante de la mobilité des individus au XX^e siècle et l'accroissement du niveau de vie moyen fragilise la persistance de communautés locales et de leur patrimoine culturel, car les échanges culturels se multiplient ; l'accroissement du niveau de vie moyen a permis une augmentation du tourisme, qui peut parfois déséquilibrer la préservation d'un patrimoine fragile. Les politiques patrimoniales influent par leurs actions, protectrices ou incitatives, sur la fréquentation du patrimoine et les modalités de cette rencontre avec l'usager : parfois pour développer une offre culturelle et économique en vue de valoriser un territoire (par exemple l'ouverture des musées du Louvre-Lens et du Centre Pompidou Metz), parfois pour différencier l'offre offerte au public (le Musée du Prado propose un billet, plus cher, permettant d'entrer une heure avant l'ouverture générale et d'éviter ainsi la foule, et offre par ailleurs la gratuité d'accès aux ressortissants des pays colonisés par l'Espagne au XVI^e siècle), ou pour protéger un patrimoine en danger (la charte européenne sur les langues minoritaires et régionales incite à leur reconnaissance et leur protection). Le public du patrimoine est désormais mondial : des grandes expositions voyagent dans le monde entier (Lascaux III était la réplique itinérante de la grotte française), et les visiteurs viennent de tous les continents. Ainsi, la multiplication des publics peut engendrer de nouvelles difficultés à l'action patrimoniale, qui équilibre la préservation et la valorisation ^{de ses fonds}, et une médiation différenciée à une démocratisation des publics, avec des moyens limités.

En somme, la question historique de la façon d'animer le patrimoine a évolué mais reste au premier

plan. Si les volontés de patrimonialisation et de valorisation se sont fortement développées au XIX^e siècle, l'articulation entre les deux mouvements n'est plus la même. Les enjeux techniques autour de la conservation de ce qui est fait patrimoine sont aujourd'hui en partie soulagés, par une action forte de la puissance publique, qui s'est dotée d'institutions, de personnel qualifié, de moyens importants et d'une législation protectrice, et par l'émergence de nouveaux outils techniques à sa disposition. En revanche, le contexte économique actuel et les évolutions de la société soulèvent les problèmes saillants de la question patrimoniale : quel patrimoine sauvegarder, quels acteurs doivent s'y impliquer, et pour quels publics et quels finalités. Ces questions nécessitent d'être débattues en permanence, alors que les frontières de l'objet patrimoniales évoluent avec le temps, ainsi que le rappelle Michel Melot dans le Bulletin Bibliographique de France, et que se multiplient les revendications des groupes sociaux minoritaires à la prise en compte de leur patrimoine culturel.